

Syndicat CGT Schindler  
Monsieur Adrien PETTRE  
Délégué Syndical Central

Date : 23 novembre 2021  
**Par courrier électronique**

**OBJET : Réponse à votre courrier du 15 novembre 2021**

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 15 novembre 2021 aux termes duquel vous sollicitez une négociation salariale avec l'ensemble des organisations syndicales de l'entreprise et ce, dans les plus brefs délais.

Sachez que les termes de votre courrier ont retenu toute notre attention. Toutefois, nous souhaitons vous indiquer que nous entendons effectivement ouvrir la négociation, portant notamment sur les salaires, en début d'année 2022.

En effet, soucieux de mener une Négociation Annuelle Obligatoire de qualité, nous estimons que la fin d'année 2021 n'est pas adaptée pour partager les informations qui vous seront utiles pour négocier sur le sujet.

Nous reviendrons donc prochainement vers l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'entreprise pour communiquer la date de cette première réunion de négociation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

  
Marie SIEWERTZ  
Directrice des Ressources Humaines